



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Assainissement collectif /2023-01

**OBJET : Service assainissement collectif – Réalisation d’un schéma directeur d’assainissement des eaux usées de la commune– Désignation du candidat retenu - Demande de subventions**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE**

**Article 1 :**

- d’engager une étude type schéma directeur d’assainissement collectif
- de retenir SBEA Ingénierie de Lorient pour un montant de 55 850€ HT
- de demander une subvention auprès de l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne (à hauteur de 50% du montant HT du projet) et auprès du Département du Morbihan (à hauteur de 20% du montant HT du projet), dans le cadre de la réalisation d’un schéma directeur d’assainissement des eaux usées de la commune de Gourin, pour un montant de 93 300 € TTC (soit 77 750 € HT), tel que prévu dans le plan ci-dessous :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC et vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	77 750		Agence de l'eau Loire-Bretagne	77 750		50%	38 875
Dépenses de fonctionnement			Département 56	77 750		20%	15 550
			Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière				0
			Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière				0
			<b>Total des ressources externes</b>				<b>64 425</b>
			<b>Autofinancement (total des besoins - ressources externes)</b>				<b>23 325</b>
<b>Total des besoins</b>	<b>77 750</b>		<b>Total des ressources</b>				<b>77 750</b>

(1) Répartition des dépenses : Etude (SBEA) : 55850 € HT et AMO (Cabinet BOURGEOIS) : 21 900 € HT



Envoyé en préfecture le 10/01/2023  
Reçu en préfecture le 10/01/2023  
Affiché le  
ID : 056-215600669-20230103-DEC\_CNE\_2023\_01-AR

**Article 2 :** Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 3 janvier 2023

P/ Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

*La première adjointe*

*[Signature]*  
Catherine HENRY

Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

Publié le *10 janvier 2023*

P/ Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



*La première adjointe,*

*[Signature]*  
Catherine HENRY